

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2
Séance du jeudi 09 février 2017

18H10 : le quorum est atteint, M. Cherblanc ouvre la séance.
Désignation du secrétaire de séance : Mme Annie Chassagneux.

1/ Approbation du compte rendu du dernier CA et de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2/ Présentation des modifications du règlement intérieur (mise à jour réglementaire)

M. le Proviseur explique que le règlement intérieur de la cité scolaire doit être constamment mis à jour pour respecter tous les éléments juridiques et les formulations requises et qu'un peu de retard avait été pris dans ce domaine. Il ne s'agit donc pas d'une réécriture mais simplement d'une mise en conformité. Ce travail a été celui de l'équipe de direction et des CPE suite aux remarques des services juridiques du rectorat. C'est surtout dans le domaine des sanctions qu'il n'était pas adapté.

Ce nouveau règlement intérieur a déjà fait l'objet d'une étude en commission permanente où quelques ajouts ont été formulés.

Si aucun problème n'est relevé par le rectorat, il sera ensuite distribué aux élèves.

Adopté à l'unanimité.

3/ Projet de Lycée Polyvalent (non soumis au vote)

M. le Proviseur, qui a déjà présenté ce projet lors du précédent CA, rappelle que Mme la Rectrice a demandé une réflexion sur le passage de la cité scolaire en LPO, sans toutefois exiger un vote des CA.

Cette réflexion a été menée en réunions des conseils pédagogiques et en réunion syndicale.

M. Cherblanc rappelle les atouts du LPO tout en concédant que la cité scolaire a déjà un fonctionnement tel à bien des égards (passerelles pour les élèves du LGT au LP, services partagés des enseignants dans certaines matières, CVL commun), il ajoute que le LPO assouplirait le fonctionnement des instances de la cité scolaire et M. le Gestionnaire confirme qu'il simplifierait certaines opérations budgétaires. Par ailleurs, il tient à rassurer les administrateurs en rappelant que les dotations des établissements resteraient séparées et que ce projet n'entraînerait pas plus de suppressions de postes que le maintien du LP et du LGT séparés.

Un élève demande s'il y a des points négatifs à ce passage en LPO.

Une enseignante évoque la volonté des enseignants du LP qu'il demeure une entité à part entière car la taille plus petite du LP fait craindre une absorption par le LGT dans plusieurs domaines, menaçant par exemple la représentativité des différents collèges dans les instances. M. le Proviseur exprime en effet sa crainte pour les parents d'élèves, moins présents sur le LP que sur le LGT.

M. Gauchon, personnel qualifié, manifeste son inquiétude sur la répartition financière de la Taxe d'Apprentissage dont il tient qu'elle reste fléchée et bénéficie aux élèves du LP qui doivent pouvoir être formés à l'atelier sur des machines technologiquement performantes mais dont les coûts sont très élevés.

L'élève demande si les bâtiments resteraient les mêmes ou si les élèves seraient regroupés.

M. le Proviseur répond qu'il n'y a pas de contre-indications à ce que, par exemple, les élèves puissent tous accéder à une même salle informatique.

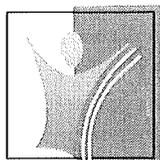
M. le Proviseur Adjoint ajoute que l'un des objectifs est en effet de mutualiser les moyens qui existent.

4/ IMP : proposition de répartition

M. le Proviseur Adjoint indique les moyens d'attribution des IMP et leurs objets.

La proposition de répartition des IMP a déjà été étudiée et discutée en conseil pédagogique puis en commission permanente sans que toutes les questions ne soient résolues. M. le Proviseur propose donc de voter une répartition qui pourra encore être amendée en juin.

Adoptée à l'unanimité.



5/ Proposition et répartition de la Dotation Horaire Globalisée

M. le Proviseur remercie M. le Proviseur Adjoint pour tout le travail effectué en amont : tous les coordonnateurs ont été reçus, la proposition présentée en conseil pédagogique et Commission Permanente, discutée et amendée avec les enseignants.

M. le Proviseur Adjoint présente sa proposition en commençant par rappeler que la dotation est fonction du nombre d'élèves dont l'historique prouve qu'il est resté stable, facteur rassurant.

La dotation a donc été similaire à l'année dernière et permet donc une stabilité dans la répartition par matière et par classe.

Une réserve est toutefois émise sur l'allemand dont l'évolution des heures est liée à l'apparition cette année de l'option allemand pour les élèves des filières industrielles (dans le cadre de projets de stages en Allemagne) qui s'avère être une réussite ; il faudrait 3h de plus chaque année pour que les élèves, qui ont commencé l'option en seconde, puissent continuer jusqu'au bac. Or ces 3h n'ont pas été dotées.

Une enseignante demande si ces 3 h seront dotées plus tard.

Ms les Proviseurs disent être dans l'attente d'une réponse à ce sujet, et que ces 3h seront peut-être octroyées en juin. Ils ajoutent que cela ne change rien au cadre d'emploi sur lequel le CA doit s'exprimer aujourd'hui et qui reste stable.

Une enseignante demande si le poste en Eco-Gestion passera au mouvement.

M. le Proviseur Adjoint répond par l'affirmative, même si ce poste apparaîtra en sous service.

Une enseignante demande si les 3 heures non ventilées, destinées au fonctionnement des EPI en 3è prépa pro se répéteront chaque année.

M. le Proviseur répond que non, mais la réforme est récente et les EPI n'ont pas encore été déterminés avec certitude pour l'année prochaine, il n'est donc pas encore possible de les attribuer aux matières, mais l'objectif est bien de les ventiler.

Adoptée à l'unanimité.

6/ Répartition des crédits globalisés

Il s'agit des crédits restants au 31/12/2016. Le CA doit s'exprimer sur la destination de ces soldes.

M. le Gestionnaire propose de les flécher en fonction des crédits déjà votés au budget prévisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

7/ DBM

La DBM est la concrétisation budgétaire du vote précédent : elle permet d'ouvrir les crédits choisis.

Adoptée à l'unanimité.

8/ Sorties, voyages

Le tableau récapitulatif des sorties et voyages indique les classes concernées, le nombre d'élèves, les organisateurs, les coûts de transport, et le financement (don coopérative / association / participation des familles).

Dans un souci de respecter les délais de présentation au CA, un enseignant demande si la proposition de sortie peut être faite avec une date approximative. Réponse affirmative de M. le Proviseur.

Autorisation des sorties : adoptée à l'unanimité

Acceptation des dons : adoptée à l'unanimité

9/ Contrats et conventions

- Contrat avec le GIPAL pour assurer la mobilité d'un professeur dans le cadre du projet Erasmus .
- Contrat avec l'association Rimbaud pour six interventions dans le cadre du projet de prévention des conduites à risques.

Adoptés à l'unanimité.

10/ Affaires financières diverses

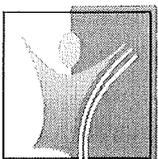
- **Mise au rebut**
Il s'agit d'une liste de machines-outils et d'objets confectionnés déjà sortis d'inventaire.
- **Tarifs de vente**
M. le Gestionnaire présente les tarifs estimés.

Adoptées à l'unanimité.

Aucune question diverse n'ayant été déposée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Secrétaire de séance

Annie CHASSAGNEUX



Le Président

Nicolas CHERBLANC

